



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 23
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION
11. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune des Portes en Ré – Création d'un skate-park
au lieu-dit « Les Cytos » – Solde

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 27 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201975-DE
Reçu le 28/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 27.06.2019

En exercice... 26
Présents..... 19
Votants..... 23
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION 11. EQUIPEMENTS SPORTIFS FONDS DE CONCOURS Commune des Portes en Ré – Création d'un skate-park au lieu-dit « Les Cytons » – Solde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° 5 en date du 28 février 2013 et portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,

Vu la délibération n° 2017-095-B en date du 18 juillet 2017 de la commune des Portes en Ré sollicitant un fonds de concours pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons",

Vu la délibération n° 103 du 28 septembre 2017 portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune des Portes en Ré pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons",

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Considérant que la demande de la commune des Portes en Ré en date du 18 juillet 2017 répond en tout point à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune des Portes en Ré ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré comme suit :

Montant définitif de l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire		
			1 ^{er} versement	Acompte intermédiaire	Solde
94 275,00 €	17 400,00 €	37 437,50 €	28 282,50 €		
			12 855,00 €	00,00 €	15 427,50 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2019 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201975-DE
Reçu le 28/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 23
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION 11. EQUIPEMENTS SPORTIFS FONDS DE CONCOURS Commune des Portes en Ré – Création d'un skate-park au lieu-dit « Les Cytons » – Solde

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Messieurs Michel AUCLAIR et Michel OGER ne prennent pas part au vote :

- d'approuver l'attribution à la commune des Portes en Ré du solde du fonds de concours d'un montant global de 15 427,50 € pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons",
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de fonds de concours, dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : 1er juillet 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le dépôt d'un recours juridictionnel est possible sur l'application internet télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201975-DE
Reçu le 28/06/2019



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA CREATION D'UN SKATE-PARK AU LIEU-DIT "LES CYTONS"
SUR LA COMMUNE DES PORTES EN RE**

ENTRE :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 Saint Martin de Ré, représentée par son Président en exercice, Monsieur Lionel QUILLET, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

D'une part,

ET :

LA COMMUNE DES PORTES EN RE, 19 rue de la Grenouillère 17880 Les Portes en Ré, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Michel AUCLAIR, dûment habilité par une délégation à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

D'autre part,

PREAMBULE

Par courrier du 1er août 2017 la commune des Portes en Ré a sollicité de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré une subvention d'investissement pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons".

Conformément aux conditions d'éligibilité et d'attribution, ainsi que les modalités administratives et de versement validées par les élus communautaires, la demande formulée par la commune des Portes en Ré est éligible au financement prévu par les dispositions législatives.

Le montant des travaux portant sur la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons" initialement évalué à 85 700,00 € hors taxes, s'élève finalement à 94 275,00 €.

Le montant global des subventions attendues était de 17 140,00 € et s'élève finalement à 17 400,00 €

Par délibération n° 2017-095-B en date du 18 juillet 2017, le Conseil Municipal de la commune des Portes en Ré a sollicité un fonds de concours pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons".

Par délibération n° 103 en date du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 25 710,00 € à la commune des Portes en Ré pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons", et le versement immédiat de la moitié soit 12 855,00 €.

Par courrier en date du 16 mai 2019, la commune des Portes en Ré a sollicité le versement du solde du Fonds de Concours relatif à la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons".

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201975-DE
Reçu le 28/06/2019

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I – OBJET

Le présent avenant a pour but d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'île de Ré à la commune des Portes en Ré et destiné à la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons".

Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE II – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Considérant l'achèvement des travaux et les pièces comptables présentées par la commune des Portes en Ré, la Communauté de Communes de l'île de Ré accorde au bénéficiaire un fonds de concours d'un montant global de 28 282,50 € pour la création d'un skate-park au lieu-dit "Les Cytons".

Fait à Saint Martin de Ré en deux exemplaires originaux le

Pour la Communauté de Communes,
Monsieur Lionel QUILLET,
Président

Pour la commune des Portes en Ré,
Monsieur Michel AUCLAIR,
Maire

PROJET

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201975-DE
Reçu le 28/06/2019